

VENIR EN BATEAU A HENNEBONT

DEPUIS LORIENT/ PORT LOUIS

Depuis la rade de Lorient, vous pouvez remonter le Blavet jusqu'à Hennebont. Un balisage spécifique vous guide tout au long de votre remontée. Il vaut mieux emprunter cette route à mi-marée montante ou à marée haute.

Pour les voiliers : le tirant d'air sous le viaduc SNCF en arrivant sur Hennebont est de 20m à marée haute (18m avec un coefficient de 130)

Si vous souhaitez poursuivre votre route sur le Blavet au-delà d'Hennebont, votre voilier devra être démâté car vous ne pourrez pas passer sous le Pont Jehanne la Flamme.

Pour les bateaux démâtés et pour les bateaux à moteur, le meilleur moment pour passer sous le pont Jehanne la Flamme se situe à mi-marée.

L'influence de la marée se ressent jusqu'à la 1^{ère} écluse sur le Blavet à savoir l'écluse de Polvern.

En cas de marée basse, un ponton d'attente est situé à st Caradec en attendant de pouvoir passer l'écluse.

DEPUIS PONTIVY

Vous pouvez venir de Pontivy à Hennebont via le Blavet canalisé et ensuite rejoindre la rade de Lorient (Lorient, Port Louis, Lanester).

L'influence de la marée se ressent à partir de la dernière écluse sur le Blavet à savoir l'écluse de Polvern.

Pour les bateaux démâtés et pour les bateaux à moteur, le meilleur moment pour passer sous le pont Jehanne la Flamme se situe à mi-marée.

STATIONNEMENT ET TARIFS

Vous pouvez stationner au ponton visiteur route de Port Louis au pied du Pont Jehanne la Flamme qui possède 2 ou 3 places de bateaux selon leur taille.

Il y a également 2 places visiteurs au niveau de la cale du Ty Mor.

L'occupation d'un mouillage et/ou du ponton est gratuite le 1^{er} jour d'arrivée jusqu'à 20 heures. A partir de 20 heures et pour le reste du séjour, l'occupation est payante.

Le règlement est à effectuer auprès de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers (situés à la cale du Ty Mor, rue du Cabotage). **Tel : 09.51.25.49.89**

Les tarifs sont les suivants :

Cf. tarifs 2018

Dès lors que vous stationner plus de 48h au ponton, une place sur un mouillage peut vous être attribuée si vous possédez une annexe.

Plus de renseignements :

Service économie/ tourisme : Laetitia HELLO au 02.97.85.16.15 ou lhello@mairie-hennebont.fr